RÉGION NORMANDIE

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
SUD-MANCHE
BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour le développement rural
l'Europe investit dans les zones rurales

Programme Européen FEADER LEADER 2014 – 2020

Groupe d'Action Locale

P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel

Compte-rendu

Comité de programmation LEADER

Jeudi 5 mai 2022

Etaient présents :

Collège publics

M. Michel PEYRE	Président du GAL - Vice-Président en charge des fonds européens P.E.T.R.
Mme Claire ROUSSEAU	Conseillère Régionale
M. Hervé DESSEROUER	Vice-Président CA Mont-Saint-Michel Normandie
M. Patrick LEVOYER	CA Mont-Saint-Michel Normandie

4 personnes présentes

Excusés :

M. Alain BRIERE	Vice-Président CC Granville Terre et Mer
M. Franck ESNOUF	Vice-Président CA Mont-Saint-Michel Normandie
M. Charly VARIN	Président Villedieu Intercom

Collège privés

M. Benoît RABEL	Elu chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche
Mme Isabelle BOULANGER	CRDA de la Baie
M. René BOIS	Plateforme Initiative Granville Terre et Mer
M. Philippe LECOMPAGNON	Chambre d'Agriculture de la Manche
M. Jean-Pierre VAVASSEUR	Chef d'entreprise Villedieu Intercom
M. Damien LEBOUVIER	CRDA de la Baie

6 personnes présentes

Mme Jennifer MAUGER	Chargée de projet – Région Normandie

Excusés :

M. Bernard CHAON	Plateforme d'initiative locale Granville Terre & Mer
M. Rodolphe BOISNARD	Chef d'entreprise Granville Terre et Mer
M. Eric GRANGER	Plateforme Initiative Pays de la Baie
M. Nicolas PANIS	Chef d'entreprise CA Mont-Saint-Michel Normandie

Le double quorum est atteint :

Plus de la moitié des membres est présente (10/17) et sur les 10 membres présents 6 appartiennent au collège privé.

Monsieur LEVOYER est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du comité du 3 mars 2022
- Point sur la maquette financière et la consommation des crédits FEADER
- Présentation des dossiers

Dossiers présentés pour avis de sélection

- Rénovation d'un local commercial en centre bourg – Commune Le Teilleul ---------- p. 4
- Acquisition et aménagement d'un Tuk-Tuk électrique pour véhiculer l'image de la destination touristique – OT Granville Terre et Mer ---------- p. 4

Dossiers présentés pour avis d'opportunité

- Réhabilitation d'un commerce de boulangerie et multi-services – La Chapelle Cécelin ---------- p. 6
- Structuration de l'offre d'itinérance – Communauté d'agglomération Mt St Michel Normandie ---------- p. 9
- Signalétique d'information d'intérêt touristique pour le Pont d'Orson Porte d'entrée du Mt St Michel - Pontorson ---------- p. 13
- Accompagnement à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique par la mise en place d'une dynamique Paiement pour Services Environnementaux (PSE) à l'échelle du Sud Manche – CA Normandie ---------- p. 16
- Organisation d'un séminaire « vers une candidature au label ICE » dans le cadre du projet de coopération Transnationale « Fédérer les sites dédiés à Saint-Michel en Europe » - Réseau Européen ---------- p. 20

Le compte-rendu du 3 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

La chambre de commerce et d'Industrie Ouest Normandie a procédé à des élections en décembre et de nouveaux représentants au GAL LEADER ont été désignés ; il s'agit de :
Titulaire : Monsieur Guillaume BUQUET
Suppléant : Monsieur Etienne BESNARD

Ce changement sera notifié à l'autorité de gestion.

Point sur la maquette financière

Dossiers présentés pour sélection et programmation

Fiches actions	Maître d'ouvrage	Projet	Montant programmé
3	Commune Le Teilleul	Rénovation d'un local commercial en centre bourg	50 000,00 €
3	OT GTM	Acquisition et aménagement d'un Tuk-Tuk	6 169,60 €
		Total	**56 169,60 €**

Dossiers présentés pour avis d'opportunité

Fiches actions	Maître d'ouvrage	Projet	Montant proposé
3	Commune de La Chapelle Cécelin	Réhabilitation d'un commerce	50 000,00 €
4	CA MSMN	Structuration de l'offre d'itinérance	50 000,00 €
3	Commune de Pontorson	Signalétique d'information touristique	20 000,00 €
4	Chambre Régionale d'Agriculture Ndie	Accompagnement à l'adaptation changement climatique	18 373,46 €
		Total	**138 373,46 €**

Consommation des crédits FEADER - LEADER au 5 mai 2022

Fiches actions	Enveloppe	Consommation dossiers déposés	Solde/montants déposés	LEADER programmé	Reste à programmer	LEADER payé ou en cours de paiement
1	500 212,90 €	409 347,76 €	90 865,14 €	305 452,86 €	194 760,04 €	154 836,06 €
2	699 541,90 €	687 517,03 €	12 024,87 €	652 179,83 €	47 362,07 €	431 673,12 €
3	1 167 095,65 €	1 347 675,83 €	- 180 580,18 €	905 545,37 €	261 550,28 €	331 840,89 €
4	1 011 111,55 €	1 083 861,02 €	- 72 749,47 €	645 685,08 €	365 426,47 €	370 666,87 €
5	187 555,00 €	56 590,13 €	130 964,87 €	52 839,13 €	134 715,87 €	44 847,13 €
6	505 000,00 €	377 254,76 €	127 745,24 €	323 748,76 €	181 251,24 €	267 429,28 €
Totaux	4 070 517,00 €	3 962 246,53 €	108 270,47 €	2 885 451,03 €	1 185 065,97 €	1 601 293,35 €

Objectifs de consommation des crédits FEADER – LEADER au 31 décembre 2022

Objectifs programmation 2022	**3 663 465,30 €**	**90,00%**
Total programmé après CP du 5/05/2022	2 885 451,03 €	70,89%
Reste à programmer pour fin 2022	**778 014,27 €**	**19,11%**
Objectifs de paiement 2022	**2 442 310,20 €**	**60,00%**
Total payé ou en cours de paiement au 5/05/2022	1 601 293,35 €	39,34%
Reste à payer pour fin 2022	**841 016,85 €**	**20,66%**

Annulation de dossiers passés pour avis d'opportunité :
Villedieu Intercom a souhaité retirer sa demande de crédits européens FEADER – LEADER pour le dossier **« Conception d'un projet alimentaire territorial – phase de diagnostic »** proposé pour avis d'opportunité et validé en comité de programmation le 3 mars 2022. Le maître d'ouvrage remercie les membres du comité de programmation pour leur avis favorable mais il ne peut donner suite à cette demande.
Le comité de programmation prend acte de cette décision.

Dossiers présentés pour avis de sélection et programmation

Intitulé du projet : Rénovation d'un local commercial en centre-bourg
Fiche action n° 3 - Entreprendre : participer à la création d'une identité territoriale en Normandie à travers l'expérimentation et l'innovation
Maître d'ouvrage : Commune Le Teilleul
Premier passage au comité de programmation du : 14 octobre 2021
Avis du comité: Favorable
Note obtenue : 35/40

Plan de financement initial

Dépenses HT		Financements publics		
Etudes et prestations	32 917,00 €	Région (contrat de territoire)	47 500,00 €	16,60%
Travaux	253 208,00 €	Département (contrat pôle de services)	45 600,00 €	15,94%
		LEADER	50 000,00 €	17,47%
		Autofinancement	143 025,00 €	49,99%
Total	**286 125,00 €**	**Total**	**286 125,00 €**	**100,00%**

Plan de financement après instruction

Dépenses HT		Financements publics		
Etudes et prestations	8 364,21 €	Région (contrat de territoire)	55 335,81 €	23,75%
Travaux	224 675,20 €	Département (contrat pôle de services)	63 182,90 €	27,11%
		LEADER	50 000,00 €	21,46%
		Autofinancement	64 520,70 €	27,69%
Total	**233 039,41 €**	**Total**	**233 039,41 €**	**100,00%**

Avis du comité : ☒ favorable 10 « Avis pour »
Commentaires : Travail important de la commune pour le maintien du commerce en milieu rural

Intitulé du projet : Acquisition et aménagement d'un Tuk-Tuk électrique pour véhiculer l'image de la destination touristique
Fiche action n° 3 – Entreprendre : participer à la création d'une identité territoriale en Normandie à travers l'expérimentation et l'innovation
Maître d'ouvrage : Office de Tourisme Granville Terre & Mer
Premier passage au comité de programmation du : 17 juin 2021
Avis du comité: Favorable
Note obtenue : 39/40

Plan de financement initial

Dépenses (TTC)		Financements publics		
Acquisition du véhicule	27 000,00 €	Etat (prime énergie)	2 000,00 €	5,71%
Aménagements	8 000,00 €	LEADER	25 000,00 €	71,43%
		Autofinancement	8 000,00 €	22,86%
Total	**35 000,00 €**	**Total**	**35 000,00 €**	**100,00%**

Plan de financement après instruction

Dépenses (TTC)		Financements publics		
Communication	624,00 €	LEADER	6 169,60 €	80,00%
Aménagement véhicule	7 088,00 €			
		Autofinancement	1 542,40 €	20,00%
Total	**7 712,00 €**	**Total**	**7 712,00 €**	**100,00%**

Le montant de l'aide LEADER est diminué suite au retrait de la dépense « acquisition du tuk-tuk » qui n'a pas fait l'objet d'une consultation par le maître d'ouvrage.
Avis du comité : ☒ favorable 9 « Avis pour » M. Michel PEYRE, Vice-Président de l'OT ne participe pas au vote
Commentaires : Le comité de programmation prend acte de la décision et approuve le projet. Des contacts ont été pris auprès des services de la Région pour encourager un accompagnement du porteur de projet en amont de la décision du GAL afin d'éviter ces sanctions. A cette occasion, il a été précisé que l'accompagnement par les services en amont de la décision du GAL pourrait porter également sur un plan de financement précis, ces éléments financiers étant des éléments importants à prendre en compte dans la décision des membres du Comité de programmation.

Intitulé du projet : Réhabilitation d'un commerce de boulangerie et multi-services
Fiche action n° 3 – Entreprendre : participer à la création d'une identité territoriale en Normandie à travers l'expérimentation et l'innovation
Maître d'ouvrage : Commune de La Chapelle Cécelin
Périmètre géographique / Emplacement de l'opération : communal / La Chapelle Cécelin
Calendrier de l'opération : Septembre 2021 – Septembre 2022
Nature des dépenses :

- **Dépenses immatérielles** : ☐communication ☐ frais de personnel ☒études et prestations
- **Dépenses matérielles** ☒investissements ☐achat de biens immeubles

Contexte et description de l'opération :

La commune de La Chapelle Cécelin fait partie de la communauté de communes de Villedieu-Intercom. Sa population est de 246 habitants (2018).
La boulangerie est située sur l'axe Villedieu-les-Poêles Saint Pois, sur lequel il n'existe aucune autre boulangerie. L'expérience des prédécesseurs démontre que le besoin d'un commerce de proximité est réel. Il a été mesuré un passage de 1 360 véhicules par jour devant la boulangerie ; une zone de stationnement est présente devant le commerce.
Depuis plus de 40 ans la boulangerie a toujours connu des ventes intéressantes, malgré des reprises successives par des primo-accédant. La liquidation judiciaire du commerce du dernier boulanger a été prononcée pour des raisons de santé.
Le projet de La Chapelle-Cécelin consiste à rouvrir la boulangerie en y intégrant une partie multi-services qui proposera une épicerie avec vente de fruits et légumes, produits frais, presse et gaz.
Cette réouverture s'accompagne **d'une rénovation complète du local commercial** et de la partie logement attenante. Isolation complète, du fournil et de la partie habitation, système de chauffage changé (du fioul à l'électrique), four à pain remplacé (du fioul à l'électrique). Conservation d'une cheminée dans le séjour –salon.
Le repreneur est déjà connu et participe activement à l'élaboration du projet grâce à ses conseils techniques concernant le choix des équipements et la disposition du fournil.

Objectifs de l'opération :

- Soutenir et préserver l'activité économique et l'offre de services d'une commune rurale ;
- Développer l'économie locale pour renforcer le lien social et créer des emplois ;
- Préserver et conforter la centralité du bourg en tant que lieu de vie ;
- Attirer de nouvelles populations en améliorant la qualité de vie.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Financements publics		
Acquisition immobilière	17 800,00 €	Etat (DETR)	95 354,00 €	41,50%
Etudes et prestations	3 480,00 €	Département (FIR)	25 000,00 €	10,88%
Travaux	158 470,00 €	Communauté de communes	3 000,00 €	1,31%
Matériel - équipements	50 000,00 €	LEADER	50 000,00 €	21,76%
		Autofinancement	56 396,00 €	24,55%
Total	**229 750,00 €**	**Total**	**229 750,00 €**	**100,00%**

Adéquation de l'opération à la stratégie du G.A.L. du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel

Analyse de l'impact du projet au regard des priorités du territoire		Commentaires	
Intérêt économique du dossier (mesurer le bénéfice économique du projet pour le territoire du GAL)		Création de 2 emplois	
Le projet intègre les **priorités du P.E.T.R.** : ▪ Aménagement ▪ Synergies économiques ▪ Performance publique (actions communes des 3 E.P.C.I. sur des thématiques d'intérêt supra communautaire)		Aménagement du territoire	
Intervention significative du M.O. par rapport au coût de l'opération (marquant son engagement financier et donc sa conviction dans l'intérêt de l'opération)		Acquisition du commerce et travaux par la commune	
Analyse de la cohérence du projet avec le plan de développement du programme LEADER		**Note obtenue**	**Commentaires**
Le projet s'inscrit-il précisément dans l'une des fiches actions du programme de développement LEADER ?	▪ Non : 0 ▪ Partiellement : 1 ▪ Oui : 3	3/3	FA 3 – Economie – soutien et valorisation de l'offre de service
Quel est le niveau de contribution du projet à l'ambition du programme ?	▪ Niveau 1 (faible) : 1 ▪ Niveau 2 (moyen) : 2 ▪ Niveau 3 (fort) : 3	3/3	Contribue à relancer le dynamisme de la commune et des communes voisines ; amélioration de la qualité de vie des habitants
Le projet contribue-t-il à la réalisation d'objectifs de plusieurs fiches action (s) ? Préciser quelle(s) fiche (s) action (s) ?	▪ 1 fiche action : 1 ▪ 2 fiches action : 2 ▪ 3 fiches action : 3	2/3	FA 2 structuration offre économique et de services
Articulation avec les orientations européennes, nationales et régionales			
Le projet intervient-il sur les **priorités européennes** majeures en faveur d'une croissance « intelligente, durable et inclusive » ? A savoir : ▪ Economie créatrice d'emploi, de cohésion sociale ▪ Economie de la connaissance et de l'innovation ▪ Economie renouvelable plus verte et plus compétitive, croissance inclusive	▪ 0 priorité : 0 ▪ 1 priorité : 1 ▪ 2 priorités : 2 ▪ 3 priorités : 3	2/3	Economie créatrice d'emploi, de cohésion sociale Croissance inclusive
Le projet contribue-t-il aux **priorités régionales** de la Région Normandie ? A savoir : ▪ Le développement territorial équilibré ▪ La transition écologique et énergétique et le développement durable des territoires ▪ L'attractivité territoriale par les services à la population	▪ 0 priorités : 0 ▪ 1 priorité : 1 ▪ 2 priorités : 2 ▪ 3 priorités : 3	3/3	
Analyse de la réponse du projet aux principes LEADER			
Le projet présente-t-il une **dimension innovante ou expérimentale** ? ▪ Emergence de nouveaux produits et services adaptés aux spécificités du P.E.T.R. ▪ Nouvelles méthodes partenariales ▪ Articulation entre les différents secteurs de l'économie inhabituellement sollicités ▪ Méthode originale de communication sur un projet	▪ Le projet reconduit/reproduit une opération existante sur le territoire : 0 ▪ Le projet améliore une opération existante en lui apportant un « plus », une valeur ajoutée : 1 ▪ Le projet est nouveau sur le territoire mais courant ailleurs : 2 ▪ Le projet est nouveau sur le territoire et peu répandu au niveau régional ou national : 3 ▪ Le projet est totalement novateur : 4	2/4	Nouvelle méthode partenariale (collectivité et artisan)
Le projet contribue-t-il à la **mise en réseau ou au développement de partenariat entre acteurs** ?	▪ Non : 0 ▪ Le projet croise des thématiques/acteurs/filières souvent partenaires : 1 ▪ Le projet croise des thématiques/acteurs/filières n'ayant pas pour habitude de monter des projets communs : 2 + 2 points si le projet dépasse une approche bipartite et rassemble un grand nombre d'acteurs/structures/filières diversifiés	2/4	Partenariat entre la collectivité et des privés

Critères généraux propres au GAL du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel		Note obtenue	Commentaires
Le projet présente-t-il un **degré de transférabilité** ? (essaimage de bonnes pratiques)	▪ Non : 0 ▪ Moyen (selon certaines conditions /aménagement) : 1 ▪ Totalement : 2	2/2	Transposable à d'autres communes
Le projet implique-t-il les **bénéficiaires finaux** ?	▪ Non : 0 ▪ Les bénéficiaires finaux sont associés : 1 ▪ Les bénéficiaires finaux sont associés sur la construction du projet (réflexion, moyens à mettre en œuvre, calendrier, étapes de réalisation, etc.), à la mise en œuvre et au pilotage de l'action : 2	2/2	Les repreneurs sont associés au projet
Le projet entend-t-il, dans sa construction ou sa mise en œuvre, **recourir aux ressources locales** ? Le projet contribue-t-il à la **mise en valeur des produits identitaires ?**	▪ Non : 0 ▪ Oui, il s'appuiera sur les ressources du territoire : 1 ▪ Oui, il valorisera ces ressources : 2	2/2	
Le projet prend-il en compte les éléments de la **transition écologique et énergétique** ?	▪ Non : 0 ▪ Oui : 2	2/2	Travaux de performance énergétique du bâtiment
Par son approche ou son rayonnement, le projet contribue-t-il au **maillage équilibré du territoire** ?	▪ Non, son rayonnement est très restreint ou il se réalise sur un territoire déjà bénéficiaire de ce type d'actions : 0 ▪ Oui, le projet s'inscrit dans une échelle « P.E.T.R. » : 1 ▪ Oui, le projet participe de l'équilibre littoral/arrière-pays : 2 ▪ Oui, le projet participe de l'équilibre entre les petites villes et les campagnes avoisinantes : 2 + 2 points, si le projet présente une perspective supra territoriale	2/4	
Le porteur de projet justifie-t-il d'un **plan de financement réaliste et détaillé ?**	▪ Non : 0 ▪ Oui : 3	3/3	
Le projet présente-t-il une **durabilité satisfaisante au regard des années à venir** ? Le porteur de projet a-t-il envisagé la façon dont pourrait évoluer son projet et les moyens qu'il lui sera nécessaire de mettre en œuvre ?	▪ Non : 0 ▪ Oui : 2	2/2	
	Note obtenue	32/40	

Classement du projet en trois types :

- ❑ Plus de 25 points : le projet obtient un avis d'opportunité favorable ;
- ❑ Entre 20 et 25 points : le projet présente un intérêt mais doit être retravaillé sur un ou plusieurs points, identifiés comme des faiblesses dans la grille de sélection ;
- ❑ Moins de 20 points : le projet se révèle trop insuffisant et obtient un avis d'opportunité défavorable.

Avis du comité de programmation : ☒ favorable 10 « Avis pour »

Commentaires : Ce commerce a toujours bien fonctionné avec des produits de qualité. Le repreneur est présent pour apporter sa contribution au projet. L'apport d'une épicerie multiservices va apporter un plus à l'attractivité et au dynamisme de la commune. Villedieu Intercom pourrait prendre en charge jusqu'à la moitié du loyer du commerce, via un dispositif de 3 ans maximum s'il s'agit du dernier commerce du bourg ou si le commerce aidé est le seul de ce type (seule boulangerie par exemple) dans la commune.

Intitulé du projet : Structuration de l'offre d'itinérance
Fiche action n° 4 – Oser –intervenir sur des démarches exemplaires en matière d'environnement et d'énergie
Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie
Périmètre géographique / Emplacement de l'opération : Avranches, Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts-sous-Avranches, Saint-Senier-sous-Avranches, Saint-Loup, Genêts.
Calendrier de l'opération : Février 2022 – 30 juin 2023
Nature des dépenses :

- **Dépenses immatérielles** : ☐communication ☐ frais de personnel ☒ études et prestations
- **Dépenses matérielles** : ☒investissements ☐achat de biens immeubles

Contexte et description de l'opération :
Le territoire de la communauté d'agglomération est traversé par plusieurs grands itinéraires de randonnée : Véloscénie (Paris-Le Mt St Michel), Plages du débarquement Mont Saint-Michel, Eurovélo 4 (Roscoff à Kiev), Vélo maritime (Roscoff à Dunkerque), Chemins du Mt St Michel, GR 22 (Paris – le Mt St Michel) et GR 223 (Honfleur – Mt St Michel), Patrimoine à cheval en Baie du Mt St Michel et Route des abbayes. De nombreuses boucles locales viennent compléter cette offre et proposent des parcours de longueurs différentes pour chaque pratique (pédestre, équestre et vélo). La stratégie itinérance construite par la communauté d'agglomération a révélé la nécessité de **refondre totalement cette offre et de la compléter par des liaisons et des boucles ciblées** (pratique, thématique, technicité) **pour organiser le maillage territorial.**
De même, et **concernant les grands itinéraires, il est nécessaire de construire des aménagements ou de réaliser des travaux sur certains d'entre eux afin de monter en qualité et d'assurer la continuité du cheminement vers les territoires voisins**.
Au vu des tracés des grands itinéraires et pour permettre la circulation de tous les usagers (pédestres, cyclo), quatre zones ont été identifiées. Pour chacun de ces zones, il sera nécessaire de structurer ou créer l'offre :

Zone 1 : Créer une offre attrayante

- Créer des cheminements dans la vallée de la Sélune
- Créer les liaisons entre la vallée et les grands itinéraires

Zone 2 : organiser l'offre

- Structurer les boucles locales autour des sites pour chaque pratique

Zone 3 : Diversifier l'offre de l'espace VTT

- Créer des boucles ouvertes aux pratiques pédestres, équestres et cyclos sur le secteur de la vallée de la Sée
- Créer des liaisons cyclo pour accéder à ce secteur

Zone 4 : Faciliter les découvertes

- Créer et structurer en appui des grands itinéraires un réseau de boucles locales

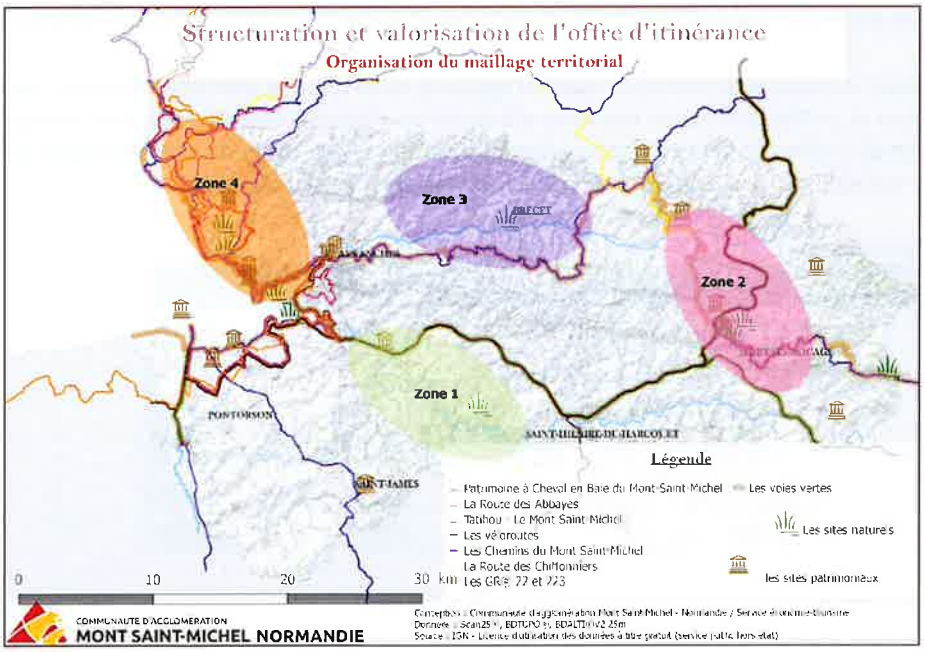

- **L'action menée se concentre sur la zone 4 afin de finaliser la structuration de l'offre sur la partie littorale du territoire fortement fréquentée.** La communauté d'agglomération a choisi des projets structurants et rapidement réalisables afin de garantir une offre de qualité dès la saison touristique 2023.

Objectifs de l'opération :
Pour répondre à une demande forte des visiteurs et pour structurer l'offre de randonnée, une liaison sera créée entre la voie verte et le GR22. Itinéraire pédestre et VTT, cette liaison permettra également **de créer des liens vers l'Espace VTT et le réseau de boucles de la Vallée de la Sée. Elle offrira de plus la possibilité de créer une boucle de 40 km entre littoral et bocage.** De nature à desservir le haut pays de la communauté d'agglomération et le Mortainais, cette liaison est inhérente au développement d'un tourisme de pleine nature.
Au départ de Marcilly sur la voie verte et d'une distance de 9 km, la liaison rejoint le GR22 en passant par la commune du Mesnil-Ozenne et son belvédère offrant une vue unique sur le Mont-Saint-Michel et son arrière-pays. L'itinéraire parcourt une vallée largement préservée. Pour sécuriser le cheminement tout en préservant la biodiversité, **des aménagements sont nécessaires pour :**

- Permettre le franchissement de cours d'eau
- Contenir les flux sur un cheminement défini
- Poser la signalétique directionnelle et d'information.

Trois boucles seront également créées autour d'Avranches afin de proposer une offre sur ce secteur, aujourd'hui dépourvu de boucles de randonnée. Accessibles aux VTT et aux randonneurs pédestres, ces itinéraires participeront ainsi à diversifier l'offre littorale en amenant des découvertes inattendues… Entre ville, herbus, vallée boisée, chemins creux et bocage vallonné, ces boucles à proximité immédiate du littoral cheminent à travers des paysages variés et remarquables. De magnifiques panoramas rappellent la proximité de la Merveille et sa Baie.
Une attention particulière sera portée à la qualité et à la sécurité des cheminements. Pour chaque passage sur route, un travail de concertation sera mené avec les gestionnaires de voirie afin de pouvoir créer des cheminements lorsque la fréquentation routière ne garantit pas la sécurité des randonneurs. Pour qualifier l'offre et valoriser les espaces naturels de la communauté d'agglomération, un parcours sera créé sur les rives de la Sée entre les communes de Marcey-les-Grèves et Saint-Jean-de-La-Haize. Cet itinéraire ainsi créé apportera une réelle plus-value aux déplacements des habitants du territoire et au développement des mobilités douces en se substituant à la route.
Des aménagements sont nécessaires pour :

- Permettre le franchissement de la Sée à deux endroits
- Créer des cheminements en bordure de voirie sur des parcelles agricoles pour sécuriser le cheminement
- Poser la signalétique directionnelle et d'information.

De plus, pour garantir une offre de qualité et augmenter l'attractivité des grands itinéraires certains aménagements et travaux sont à prévoir sur le GR 223 et l'itinéraire « Patrimoine à cheval en Baie du Mont-Sain-Michel ». A Marcey-les-Grèves et Genêts, par deux fois ces deux itinéraires doivent franchir le cours d'eau « Le Lerre » en cheminant sur la RD 911 fortement fréquentée durant la saison estivale. Deux passerelles seront implantées pour sécuriser le franchissement.

Ces actions participeront à organiser les flux et à proposer une autre découverte de la Baie du Mont-Saint-Michel. En effet, en valorisant des belvédères, les itinéraires créés permettront de valoriser et promouvoir une autre approche du Mont-Saint-Michel.

La stratégie de développement touristique de la communauté d'agglomération place le tourisme vert et les mobilités douces au cœur de son plan d'actions. Les élus et professionnels du tourisme affirment en effet une volonté forte de construire une destination éco responsable. La structuration de l'offre d'itinérance a pour objectif de créer des liaisons entre les différents itinéraires de randonnée afin de pouvoir faciliter une découverte du territoire et des sites patrimoniaux à pied ou à vélo.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (HT)		Financements publics		
Etudes et prestations	32 000,00 €	Etat (AAP France vue/Mer	31 730,00 €	9,50%
Travaux	270 000,00 €	Région (Contrat territoire)	83 500,00 €	25,00%
Matériel et équipements	32 000,00 €	Département (Contrat territoire)	33 400,00 €	10,00%
		LEADER	50 000,00 €	14,97%
		Autofinancement	135 370,00 €	40,53%
Total	**334 000,00 €**	**Total**	**334 000,00 €**	**100,00%**

Adéquation de l'opération à la stratégie du G.A.L. du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel

Analyse de l'impact du projet au regard des priorités du territoire		Commentaires	
Intérêt économique du dossier (mesurer le bénéfice économique du projet pour le territoire du GAL)		Développement de l'attractivité du territoire ; valorisation de l'offre touristique	
Le projet intègre les **priorités du P.E.T.R.** : ▪ Aménagement ▪ Synergies économiques ▪ Performance publique (actions communes des 3 E.P.C.I. sur des thématiques d'intérêt supra communautaire)		Aménagement du territoire Synergies économiques	
Intervention significative du M.O. par rapport au coût de l'opération (marquant son engagement financier et donc sa conviction dans l'intérêt de l'opération)			
Analyse de la cohérence du projet avec le plan de développement du programme LEADER		**Note obtenue**	**Commentaires**
Le projet s'inscrit-il précisément dans l'une des fiches actions du programme de développement LEADER ?	▪ Non : 0 ▪ Partiellement : 1 ▪ Oui : 3	3/3	FA 4 – mobilités douces
Quel est le niveau de contribution du projet à l'ambition du programme ?	▪ Niveau 1 (faible) : 1 ▪ Niveau 2 (moyen) : 2 ▪ Niveau 3 (fort) : 3	3/3	Renforcement et développement du potentiel touristique ; cadre de vie de qualité
Le projet contribue-t-il à la réalisation d'objectifs de plusieurs fiches action (s) ? Préciser quelle(s) fiche (s) action (s) ?	▪ 1 fiche action : 1 ▪ 2 fiches action : 2 ▪ 3 fiches action : 3	1/3	
Articulation avec les orientations européennes, nationales et régionales			
Le projet intervient-il sur les **priorités européennes** majeures en faveur d'une croissance « intelligente, durable et inclusive » ? A savoir : ▪ Economie créatrice d'emploi, de cohésion sociale ▪ Economie de la connaissance et de l'innovation ▪ Economie renouvelable plus verte et plus compétitive, croissance inclusive	▪ 0 priorité : 0 ▪ 1 priorité : 1 ▪ 2 priorités : 2 ▪ 3 priorités : 3	3/3	Cohésion sociale Connaissance Economie verte
Le projet contribue-t-il aux **priorités régionales** de la Région Normandie ? A savoir : ▪ Le développement territorial équilibré ▪ La transition écologique et énergétique et le développement durable des territoires ▪ L'attractivité territoriale par les services à la population	▪ 0 priorités : 0 ▪ 1 priorité : 1 ▪ 2 priorités : 2 ▪ 3 priorités : 3	3/3	Développement territorial équilibré Transition écologique Attractivité territoriale
Analyse de la réponse du projet aux principes LEADER			
Le projet présente-t-il une **dimension innovante ou expérimentale** ? ▪ Emergence de nouveaux produits et services adaptés aux spécificités du P.E.T.R. ▪ Nouvelles méthodes partenariales ▪ Articulation entre les différents secteurs de l'économie inhabituellement sollicités ▪ Méthode originale de communication sur un projet	▪ Le projet reconduit/reproduit une opération existante sur le territoire : 0 ▪ Le projet améliore une opération existante en lui apportant un « plus », une valeur ajoutée : 1 ▪ Le projet est nouveau sur le territoire mais courant ailleurs : 2 ▪ Le projet est nouveau sur le territoire et peu répandu au niveau régional ou national : 3 ▪ Le projet est totalement novateur : 4	1/4	
Le projet contribue-t-il à la **mise en réseau ou au développement de partenariat entre acteurs** ?	▪ Non : 0 ▪ Le projet croise des thématiques/acteurs/filières souvent partenaires : 1 ▪ Le projet croise des thématiques/acteurs/filières n'ayant pas pour habitude de monter des projets communs : 2 + 2 points si le projet dépasse une approche bipartite et rassemble un grand nombre d'acteurs/structures/filières diversifiés	2/4	Partenariat avec les hébergeurs touristiques et guides de randonnée

Critères généraux propres au GAL du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel		Note obtenue	Commentaires
Le projet présente-t-il un **degré de transférabilité** ? (essaimage de bonnes pratiques)	▪ Non : 0 ▪ Moyen (selon certaines conditions /aménagement) : 1 ▪ Totalement : 2	2/2	Projet transposable sur d'autres parties du territoire
Le projet implique-t-il les **bénéficiaires finaux** ?	▪ Non : 0 ▪ Les bénéficiaires finaux sont associés : 1 ▪ Les bénéficiaires finaux sont associés sur la construction du projet (réflexion, moyens à mettre en œuvre, calendrier, étapes de réalisation, etc.), à la mise en œuvre et au pilotage de l'action : 2	2/2	Le projet du « périphérique vert » d'Avranches est un projet à l'initiative d'associations locales
Le projet entend-t-il, dans sa construction ou sa mise en œuvre, **recourir aux ressources locales** ? Le projet contribue-t-il à la **mise en valeur des produits identitaires ?**	▪ Non : 0 ▪ Oui, il s'appuiera sur les ressources du territoire : 1 ▪ Oui, il valorisera ces ressources : 2	2/2	Mise en valeur des sites naturels et patrimoniaux
Le projet prend-il en compte les éléments de la **transition écologique et énergétique** ?	▪ Non : 0 ▪ Oui : 2	2/2	Slow tourisme qui favorise les mobilités douces
Par son approche ou son rayonnement, le projet contribue-t-il au **maillage équilibré du territoire** ?	▪ Non, son rayonnement est très restreint ou il se réalise sur un territoire déjà bénéficiaire de ce type d'actions : 0 ▪ Oui, le projet s'inscrit dans une échelle « P.E.T.R. » : 1 ▪ Oui, le projet participe de l'équilibre littoral/arrière-pays : 2 ▪ Oui, le projet participe de l'équilibre entre les petites villes et les campagnes avoisinantes : 2 + 2 points, si le projet présente une perspective supra territoriale	4/4	Les aménagements visent à coordonner l'offre de randonnée et à relier les grands itinéraires
Le porteur de projet justifie-t-il d'un **plan de financement réaliste et détaillé ?**	▪ Non : 0 ▪ Oui : 3	3/3	
Le projet présente-t-il une **durabilité satisfaisante au regard des années à venir** ? Le porteur de projet a t'il envisagé la façon dont pourrait évoluer son projet et les moyens qu'il lui sera nécessaire de mettre en œuvre ?	▪ Non : 0 ▪ Oui : 2	2/2	Projet qui fait partie de la stratégie itinérance de la collectivité qui comprend d'autres réalisations
	Note obtenue	33/40	

Classement du projet en trois types :

- ❑ Plus de 25 points : le projet obtient un avis d'opportunité favorable ;
- ❑ Entre 20 et 25 points : le projet présente un intérêt mais doit être retravaillé sur un ou plusieurs points, identifiés comme des faiblesses dans la grille de sélection ;
- ❑ Moins de 20 points : le projet se révèle trop insuffisant et obtient un avis d'opportunité défavorable.

Avis du comité de programmation : ☒ favorable 8 « Avis pour » M. DESSEROUER et M. LEVOYER, Vice-Présidents de la CAMSMN, ne participent pas au vote

Commentaires : La structuration de l'offre d'itinérance correspond aux objectifs de transition écologique. Le comité est favorable et souhaite que la continuité des voies douces soit assurée en bordure des routes pour faciliter le passage des piétons et des vélos avec un aménagement sécurisé.

Intitulé du projet : Signalétique d'information d'intérêt touristique pour le Pont d'Orson (Pontorson) Porte d'entrée du Mont-Saint-Michel
Fiche action n° 3 – Entreprendre : participer à la création d'une identité territoriale en Normandie à travers l'expérimentation et l'innovation
Maître d'ouvrage : Commune de Pontorson
Périmètre géographique / Emplacement de l'opération : communal
Calendrier de l'opération : Juin 2022 – décembre 2022
Nature des dépenses :

- **Dépenses immatérielles** : ☒communication ☐ frais de personnel ☐études et prestations
- **Dépenses matérielles** ☒investissements ☐achat de biens immeubles

Contexte et description de l'opération :

La ville de Pontorson est la porte d'entrée vers le Mont-Saint-Michel ; elle est riche de monuments, sites et ouvrages d'une histoire médiévale qui illustre celle du Mont-Saint-Michel et de l'occident chrétien. Ses églises qui possèdent des trésors architecturaux, son premier pont, les ruines de son ancienne forteresse, ses moulins, etc. méritent d'être visités et leur histoire mieux connue. **C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de la mise en exergue pour une mise en tourisme prochaine des valeurs qui fondent l'inscription au patrimoine mondial du Mont-Saint-Michel et sa Baie** (témoignant ainsi de la valeur que cela représente pour l'histoire de l'humanité), **les acteurs de Pontorson souhaitent mieux identifier les lieux, les monuments et l'histoire.** La signalétique choisie témoigne de ce passé riche en proposant et en encourageant les habitants et visiteurs à le découvrir avec des pratiques aux enjeux contemporains telles que les mobilités durables.

Ce sont ainsi, des monuments, des sites, etc. que Pontorson propose de découvrir et ses acteurs le font grâce à une mobilité récréative en accord avec les principes du développement durable.

La prise en compte de ces enjeux touristique et récréatif pour cette ville, porte d'entrée vers le Mont-Saint-Michel, ne pourra que renforcer sa position de « Petite ville de demain » et complète, par ailleurs, de nombreux projets d'aménagements comme ceux du secteur de la gare, le pôle d'échanges multimodal, l'aménagement des rives du Couesnon, etc…En effet, c'est un lien entre son histoire passée et celle contemporaine que Pontorson souhaite engager en répondant aux préoccupations actuelles en matière d'économie de l'espace et de transition écologique. La commune souhaite être proactive dans cette démarche vertueuse et répondre aux divers enjeux environnementaux tout en promouvant son territoire à l'échelle locale, régionale et nationale.

Le projet de pose d'une nouvelle signalétique fait donc le lien avec les projets structurants du territoire. Le changement de paradigme qui s'opère en matière d'aménagement de territoire montre que les collectivités doivent pouvoir, avec les moyens mobilisables à leur échelle, mettre en œuvre la transition écologique. Par le biais de cette nouvelle signalétique, la commune souhaite donc avant tout contribuer à ce changement en proposant une offre complète de signalisation piétonne et cyclable.

Objectifs de l'opération :

- Mettre en valeur le patrimoine local (prêche, église, Villa Bailleul, petit patrimoine, etc…)
- Valoriser et renforcer l'existant sur la commune (patrimoine, chemins de randonnée, espaces de détente, etc…)
- Améliorer la lisibilité de l'espace,
- Fluidifier les déplacements en lien avec le Pôle d'Echange multimodal,
- Inciter la pratique des mobilités douces dans le centre-bourg avec la transition écologique
- Valoriser les commerçants locaux et favoriser la pratique d'un tourisme « raisonné ».

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Financements publics		
Matériel - équipements	25 000,00 €	**LEADER**	**20 000,00 €**	**80,00%**
		Autofinancement	5 000,00 €	20,00%
Total	**25 000,00 €**	**Total**	**25 000,00 €**	**100,00%**

Adéquation de l'opération à la stratégie du G.A.L. du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel

Analyse de l'impact du projet au regard des priorités du territoire		Commentaires	
Intérêt économique du dossier (mesurer le bénéfice économique du projet pour le territoire du GAL)		Valorisation des commerces et services locaux	
Le projet intègre les **priorités du P.E.T.R.** : ▪ Aménagement ▪ Synergies économiques ▪ Performance publique (actions communes des 3 E.P.C.I. sur des thématiques d'intérêt supracommunautaire)		Aménagement	
Intervention significative du M.O. par rapport au coût de l'opération (marquant son engagement financier et donc sa conviction dans l'intérêt de l'opération)			
Analyse de la cohérence du projet avec le plan de développement du programme LEADER		**Note obtenue**	**Commentaires**
Le projet s'inscrit-il précisément dans l'une des fiches actions du programme de développement LEADER ?	▪ Non : 0 ▪ Partiellement : 1 ▪ Oui : 3	3/3	Valorisation des « produits » à ancrage territorial
Quel est le niveau de contribution du projet à l'ambition du programme ?	▪ Niveau 1 (faible) : 1 ▪ Niveau 2 (moyen) : 2 ▪ Niveau 3 (fort) : 3	2/3	
Le projet contribue-t-il à la réalisation d'objectifs de plusieurs fiches action (s) ? Préciser quelle(s) fiche (s) action (s) ?	▪ 1 fiche action : 1 ▪ 2 fiches action : 2 ▪ 3 fiches action : 3	1/3	
Articulation avec les orientations européennes, nationales et régionales			
Le projet intervient-il sur les **priorités européennes** majeures en faveur d'une croissance « intelligente, durable et inclusive » ? A savoir : ▪ Economie créatrice d'emploi, de cohésion sociale ▪ Economie de la connaissance et de l'innovation ▪ Economie renouvelable plus verte et plus compétitive, croissance inclusive	▪ 0 priorité : 0 ▪ 1 priorité : 1 ▪ 2 priorités : 2 ▪ 3 priorités : 3	3/3	Cohésion sociale Connaissance Economie renouvelable
Le projet contribue-t-il aux **priorités régionales** de la Région Normandie ? A savoir : ▪ Le développement territorial équilibré ▪ La transition écologique et énergétique et le développement durable des territoires ▪ L'attractivité territoriale par les services à la population	▪ 0 priorités : 0 ▪ 1 priorité : 1 ▪ 2 priorités : 2 ▪ 3 priorités : 3	3/3	
Analyse de la réponse du projet aux principes LEADER			
Le projet présente-t-il une **dimension innovante ou expérimentale** ? ▪ Emergence de nouveaux produits et services adaptés aux spécificités du P.E.T.R. ▪ Nouvelles méthodes partenariales ▪ Articulation entre les différents secteurs de l'économie inhabituellement sollicités ▪ Méthode originale de communication sur un projet	▪ Le projet reconduit/reproduit une opération existante sur le territoire : 0 ▪ Le projet améliore une opération existante en lui apportant un « plus », une valeur ajoutée : 1 ▪ Le projet est nouveau sur le territoire mais courant ailleurs : 2 ▪ Le projet est nouveau sur le territoire et peu répandu au niveau régional ou national : 3 ▪ Le projet est totalement novateur : 4	2/4	
Le projet contribue-t-il à la **mise en réseau ou au développement de partenariat entre acteurs** ?	▪ Non : 0 ▪ Le projet croise des thématiques/acteurs/filières souvent partenaires : 1 ▪ Le projet croise des thématiques/acteurs/filières n'ayant pas pour habitude de monter des projets communs : 2 + 2 points si le projet dépasse une approche bipartite et rassemble un grand nombre d'acteurs/structures/filières diversifiés	2/4	

Critères généraux propres au GAL du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel		Note obtenue	Commentaires
Le projet présente-t-il un **degré de transférabilité** ? (essaimage de bonnes pratiques)	▪ Non : 0 ▪ Moyen (selon certaines conditions /aménagement) : 1 ▪ Totalement : 2	2/2	Le projet vise à favoriser les mobilités douces
Le projet implique-t-il les **bénéficiaires finaux** ?	▪ Non : 0 ▪ Les bénéficiaires finaux sont associés : 1 ▪ Les bénéficiaires finaux sont associés sur la construction du projet (réflexion, moyens à mettre en œuvre, calendrier, étapes de réalisation, etc.), à la mise en œuvre et au pilotage de l'action : 2	/2	
Le projet entend-t-il, dans sa construction ou sa mise en œuvre, **recourir aux ressources locales** ? Le projet contribue-t-il à la **mise en valeur des produits identitaires ?**	▪ Non : 0 ▪ Oui, il s'appuiera sur les ressources du territoire : 1 ▪ Oui, il valorisera ces ressources : 2	2/2	Mise en valeur du patrimoine et des sites
Le projet prend-il en compte les éléments de la **transition écologique et énergétique** ?	▪ Non : 0 ▪ Oui : 2	2/2	Augmentation des modes actifs : transition écologique
Par son approche ou son rayonnement, le projet contribue-t-il au **maillage équilibré du territoire** ?	▪ Non, son rayonnement est très restreint ou il se réalise sur un territoire déjà bénéficiaire de ce type d'actions : 0 ▪ Oui, le projet s'inscrit dans une échelle « P.E.T.R. » : 1 ▪ Oui, le projet participe de l'équilibre littoral/arrière-pays : 2 ▪ Oui, le projet participe de l'équilibre entre les petites villes et les campagnes avoisinantes : 2 + 2 points, si le projet présente une perspective supra territoriale	2/4	
Le porteur de projet justifie-t-il d'un **plan de financement réaliste et détaillé ?**	▪ Non : 0 ▪ Oui : 3	3/3	
Le projet présente-t-il une **durabilité satisfaisante au regard des années à venir** ? Le porteur de projet a-t-il envisagé la façon dont pourrait évoluer son projet et les moyens qu'il lui sera nécessaire de mettre en œuvre ?	▪ Non : 0 ▪ Oui : 2	2/2	
	Note obtenue	29/40	

Classement du projet en trois types :

- ❑ Plus de 25 points : le projet obtient un avis d'opportunité favorable ;
- ❑ Entre 20 et 25 points : le projet présente un intérêt mais doit être retravaillé sur un ou plusieurs points, identifiés comme des faiblesses dans la grille de sélection ;
- ❑ Moins de 20 points : le projet se révèle trop insuffisant et obtient un avis d'opportunité défavorable.

Avis du comité de programmation : ☒ favorable 10 « Avis pour »

Commentaires : Certains membres se sont étonnés du portage communal alors que la compétence est intercommunale. Ce projet participe à l'attractivité touristique du territoire ; il s'agit de signalétique informative sur les différents lieux patrimoniaux et touristique de la commune en lien avec le Mont-Saint-Michel et qui favorise les mobilités actives.

Intitulé du projet : Accompagnement à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique par la mise en place d'une dynamique Paiement pour Services Environnementaux (PSE) à l'échelle du Sud Manche
Fiche action n° 4 – Oser : intervenir sur des démarches exemplaires en matière d'environnement et d'énergie
Maître d'ouvrage : Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
Périmètre géographique / Emplacement de l'opération : A l'échelle du Sud Manche
Calendrier de l'opération : Juin 2022 – décembre 2023
Nature des dépenses :

- **Dépenses immatérielles** : ☐communication ☒ frais de personnel ☐études et prestations
- **Dépenses matérielles** ☐investissements ☐achat de biens immeubles

Contexte et description de l'opération :
Ce projet trouve ses origines dans un contexte où, un acteur local, le PETR Baie du Mont Saint Michel a sollicité la Chambre d'agriculture de Normandie sur des sujets alliant agriculture et territoire en lien avec le changement climatique et les politiques publiques telles que le PCAET. Par ailleurs, la mise en place de PSE se structure et se développe au niveau national facilitant la mise en place de ce type de démarches. L'association « Symbiose Normandie, Paiements pour Services Environnementaux », vient d'être créée en ce sens pour venir en appui sur le territoire.

Ce projet s'inscrit dans une double problématique : l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Le changement climatique est devenu un véritable sujet de société attisant parfois des tensions vis-à-vis du monde agricole. Pour l'atténuer et s'y adapter, la mobilisation et la coordination de tous les acteurs d'un territoire (agriculteurs, collectivités, citoyens) apparait être une bonne manière de le faire en se saisissant collectivement des enjeux environnementaux locaux.

Pour cela, nous prévoyons d'accompagner collectivement les agriculteurs dans leur transition écologique en leur apportant des solutions et en renforçant des actions en faveur de l'environnement et du climat.

Ce projet s'organise en 3 étapes clés :

1. **Accompagner les agriculteurs, en mettant en évidence les leviers qu'ils peuvent mettre en place pour favoriser la réduction de gaz à effet de serre, préserver la ressource et la qualité de l'eau ainsi que la biodiversité.**
   De façon innovante, seront soutenues et partagées, des démarches et expériences exemplaires d'un point de vue environnemental et énergétiques, que les agriculteurs appliquent déjà, mais actuellement non reconnues et non valorisées dans les dispositifs actuels.

   En parallèle de ces démarches existantes, sera également mené un travail de recherche de progression en faveur de l'environnement, dans une perspective de transition écologique.

Dans cette 1ère étape, seront menées différentes missions :

- Recherche d'un panel diversifié et représentatif du territoire, de 20 exploitations agricoles situées dans le Sud Manche, volontaires et, si possible, initiés aux travaux collectifs (Ex : membres d'un GIEE),
- Accompagnements individuels et collectifs (Ex : formations) pour la mise en œuvre de leviers et actions innovantes favorisant la réduction des gaz à effet de serre, la qualité de l'eau et la biodiversité,
- Actions de sensibilisation à destination du grand public permettant aux agriculteurs de valoriser leurs démarches environnementales (Ex : Panneau de communication à proximité d'une haie entretenue ou récemment plantée).

2. **Coordonner et mettre en relation les entreprises du territoire suivant une démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises - RSE - (Ex : Chereau, Louis Vuitton, Acome, Biscuiterie Saint Michel...), avec les agriculteurs engagés dans cette démarche environnementale pour financer les actions d'adaptations et valoriser les pratiques vertueuses :**
   - Recensement des entreprises du territoire suivant une démarche RSE ou équivalente,
   - Actions de sensibilisation à destination de ces entreprises, mettant en avant l'intérêt de souscrire à des « PSE territoriaux » (amélioration du cadre de vie naturel, développement local mené par des acteurs locaux...),

3. **Monétiser et aboutir à une contractualisation PSE fonds privés :**
   - Rédaction d'un cahier des charges sous forme de « catalogue d'actions concrètes » en faveur de l'environnement et du climat (qualité d'air, de l'eau et biodiversité), détaillant les investissements envisageables et la reconnaissance financière des pratiques,
   - Accompagnement des entreprises et des agriculteurs dans la monétisation et la contractualisation PSE fonds privés.

EXEMPLES LEVIERS / PRATIQUES	CO2	H2O	Biodiv
Plan d'action culture			
Implanter des légumineuses dans les prairies temporaires	x	x	x
Augmenter la part de prairies permanentes (ex : Remettre des prairies sur des parcelles en pente) / Allonger la durée des prairies temporaires	x	x	x
Valoriser ses haies (Haies multistrates)	x	x	x
Plan d'action Troupeau			
Alternative à la paille : Myscanthus, chanvre...	x	x	x
Plan d'action énergie et Effluents			
Stocker et valoriser son eau de pluie, atténuer la pression en période estivale		x	x

Objectifs de l'opération :

- Valoriser les pratiques actuelles des agriculteurs locaux et les accompagner dans leur progression,
- Positionner un PSE carbone, eau, biodiversité sur le territoire de la Baie,
- Mettre en place une stratégie de développement local en créant du lien entre acteurs économiques du territoire : Entreprises, agriculteurs, citoyens.
- De façon transversale, s'appuyer sur l'exemplarité de certaines pratiques actuelles pour en impulser de nouvelles,

20 exploitations agricoles du territoire seront concernées par cette opération (vivier potentiel : GIEE du Sud Manche y compris le GIEE Bio bas-carbone). Groupement d'intérêt économique et environnemental

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Financements publics		
Frais de personnel	19 971,15 €	**LEADER**	**18 373,46 €**	**80,00%**
Frais de structure	2 995,67 €	Autofinancement	4 593,36 €	20,00%
Total	**22 966,82 €**	**Total**	**22 966,82 €**	**100,00%**

Adéquation de l'opération à la stratégie du G.A.L. du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel

Analyse de l'impact du projet au regard des priorités du territoire			Commentaires
Intérêt économique du dossier (mesurer le bénéfice économique du projet pour le territoire du GAL)			
Le projet intègre les **priorités du P.E.T.R.** : ▪ Aménagement ▪ Synergies économiques ▪ Performance publique (actions communes des 3 E.P.C.I. sur des thématiques d'intérêt supracommunautaire)			
Intervention significative du M.O. par rapport au coût de l'opération (marquant son engagement financier et donc sa conviction dans l'intérêt de l'opération)			
Analyse de la cohérence du projet avec le plan de développement du programme LEADER		**Note obtenue**	**Commentaires**
Le projet s'inscrit-il précisément dans l'une des fiches actions du programme de développement LEADER ?	▪ Non : 0 ▪ Partiellement : 1 ▪ Oui : 3	3/3	FA 4
Quel est le niveau de contribution du projet à l'ambition du programme ?	▪ Niveau 1 (faible) : 1 ▪ Niveau 2 (moyen) : 2 ▪ Niveau 3 (fort) : 3	3/3	
Le projet contribue-t-il à la réalisation d'objectifs de plusieurs fiches action (s) ? Préciser quelle(s) fiche (s) action (s) ?	▪ 1 fiche action : 1 ▪ 2 fiches action : 2 ▪ 3 fiches action : 3	2/3	FA3 – accompagnement à la montée en gamme d'une filière
Articulation avec les orientations européennes, nationales et régionales			
Le projet intervient-il sur les **priorités européennes** majeures en faveur d'une croissance « intelligente, durable et inclusive » ? A savoir : ▪ Economie créatrice d'emploi, de cohésion sociale ▪ Economie de la connaissance et de l'innovation ▪ Economie renouvelable plus verte et plus compétitive, croissance inclusive	▪ 0 priorité : 0 ▪ 1 priorité : 1 ▪ 2 priorités : 2 ▪ 3 priorités : 3	3/3	
Le projet contribue-t-il aux **priorités régionales** de la Région Normandie ? A savoir : ▪ Le développement territorial équilibré ▪ La transition écologique et énergétique et le développement durable des territoires ▪ L'attractivité territoriale par les services à la population	▪ 0 priorités : 0 ▪ 1 priorité : 1 ▪ 2 priorités : 2 ▪ 3 priorités : 3	2/3	Développement territorial équilibré Transition écologique et énergétique
Analyse de la réponse du projet aux principes LEADER			
Le projet présente-t-il une **dimension innovante ou expérimentale** ? ▪ Emergence de nouveaux produits et services adaptés aux spécificités du P.E.T.R. ▪ Nouvelles méthodes partenariales ▪ Articulation entre les différents secteurs de l'économie inhabituellement sollicités ▪ Méthode originale de communication sur un projet	▪ Le projet reconduit/reproduit une opération existante sur le territoire : 0 ▪ Le projet améliore une opération existante en lui apportant un « plus », une valeur ajoutée : 1 ▪ Le projet est nouveau sur le territoire mais courant ailleurs : 2 ▪ Le projet est nouveau sur le territoire et peu répandu au niveau régional ou national : 3 ▪ Le projet est totalement novateur : 4	3/4	Création d'un catalogue d'actions concrètes en faveur de l'environnement et du climat Emergence d'un PSE triptyque (biodiversité, carbone, eau) Mise en place d'un partenariat innovant entre agriculteurs et entreprises privées d'un même territoire
Le projet contribue-t-il à la **mise en réseau ou au développement de partenariat entre acteurs** ?	▪ Non : 0 ▪ Le projet croise des thématiques/acteurs/filières souvent partenaires : 1 ▪ Le projet croise des thématiques/acteurs/filières n'ayant pas pour habitude de monter des projets communs : 2 + 2 points si le projet dépasse une approche bipartite et rassemble un grand nombre d'acteurs/structures/filières diversifiés	2/4	Partenariat souhaité avec les entreprises engagées dans une démarche RSE

Critères généraux propres au GAL du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel		Note obtenue	Commentaires
Le projet présente-t-il un **degré de transférabilité** ? (essaimage de bonnes pratiques)	▪ Non : 0 ▪ Moyen (selon certaines conditions /aménagement) : 1 ▪ Totalement : 2	2/2	
Le projet implique-t-il les **bénéficiaires finaux** ?	▪ Non : 0 ▪ Les bénéficiaires finaux sont associés : 1 ▪ Les bénéficiaires finaux sont associés sur la construction du projet (réflexion, moyens à mettre en œuvre, calendrier, étapes de réalisation, etc.), à la mise en œuvre et au pilotage de l'action : 2	2/2	Les bénéficiaires sont les agriculteurs
Le projet entend-t-il, dans sa construction ou sa mise en œuvre, **recourir aux ressources locales** ? Le projet contribue-t-il à la **mise en valeur des produits identitaires ?**	▪ Non : 0 ▪ Oui, il s'appuiera sur les ressources du territoire : 1 ▪ Oui, il valorisera ces ressources : 2	2/2	Mise en valeur et préservation des haies, de l'eau, de la biodiversité,
Le projet prend-il en compte les éléments de la **transition écologique et énergétique** ?	▪ Non : 0 ▪ Oui : 2	2/2	
Par son approche ou son rayonnement, le projet contribue-t-il au **maillage équilibré du territoire** ?	▪ Non, son rayonnement est très restreint ou il se réalise sur un territoire déjà bénéficiaire de ce type d'actions : 0 ▪ Oui, le projet s'inscrit dans une échelle « P.E.T.R. » : 1 ▪ Oui, le projet participe de l'équilibre littoral/arrière-pays : 2 ▪ Oui, le projet participe de l'équilibre entre les petites villes et les campagnes avoisinantes : 2 + 2 points, si le projet présente une perspective supra territoriale	4/4	
Le porteur de projet justifie-t-il d'un **plan de financement réaliste et détaillé ?**	▪ Non : 0 ▪ Oui : 3	3/3	
Le projet présente-t-il une **durabilité satisfaisante au regard des années à venir** ? Le porteur de projet a-t-il envisagé la façon dont pourrait évoluer son projet et les moyens qu'il lui sera nécessaire de mettre en œuvre ?	▪ Non : 0 ▪ Oui : 2	2/2	
	Note obtenue	35/40	

Classement du projet en trois types :

- ❑ Plus de 25 points : le projet obtient un avis d'opportunité favorable ;
- ❑ Entre 20 et 25 points : le projet présente un intérêt mais doit être retravaillé sur un ou plusieurs points, identifiés comme des faiblesses dans la grille de sélection ;
- ❑ Moins de 20 points : le projet se révèle trop insuffisant et obtient un avis d'opportunité défavorable.

Avis du comité de programmation : ☒ favorable 7 « Avis pour » M. LECOMPAGNON, élu de la Chambre, Mme BOULANGER et M. LEBOUVIER membres du CRDA ne participent pas au vote

Commentaires : Il s'agit de cibler les agriculteurs susceptibles d'entrer dans la démarche d'expérimentation (intégrer le changement climatique dans les pratiques) puis de vulgariser ces démarches. Le comité est favorable à condition qu'il y ait une information à tous les agriculteurs même hors GIEE, qu'il y ait une transparence dans la sélection des agriculteurs et qu'il y ait un retour de l'expérimentation qui puisse être diffusé largement.

Intitulé du projet : Organisation d'un séminaire « Vers une candidature au label ICE » dans le cadre du projet de coopération transnationale « Fédérer les sites dédiés à Saint-Michel en Europe »
Fiche action n° 5 – Coopérer : élargir les horizons et renforcer les logiques de partenariat avec les autres territoires
Maître d'ouvrage : Réseau Européen des sites et chemins de Saint-Michel
Périmètre géographique / Emplacement de l'opération : Aiguilhe (Nord du Puy en Velay)
Calendrier de l'opération : mars 2022 – décembre 2022
Nature des dépenses :

- **Dépenses immatérielles** : ☐communication ☐ frais de personnel ☒études et prestations
- **Dépenses matérielles** ☐investissements ☐achat de biens immeubles

Contexte et description de l'opération :
« Fédérer les sites dédiés à Saint Michel en Europe » et promouvoir le tourisme européen autour de Saint-Michel est une opportunité exceptionnelle qu'a su saisir une poignée d'acteurs initialement, et qui aujourd'hui, prend une dimension plus organisée. **Chacun des sites conjugue un monument d'une qualité exceptionnelle dans un site où la biodiversité qui entoure le monument est tout aussi majestueuse**. Saint-Michel, auquel chacun des sites est consacré, est une des plus grandes figures de la culture chrétienne et de l'histoire de l'Europe. Que ces sites se trouvent dans des lieux remarquables, qu'ils soient dédiés à Saint-Michel, nous renvoie à l'histoire de l'homme et à celle de l'homme en Europe**. Aussi, c'est sur ces fondements qu'il a été proposé de construire les bases d'une destination touristique d'exception. Valoriser chacun des patrimoines dédiés à Saint-Michel pouvait être un objectif puisque certains sont moins connus que d'autres mais surtout, il s'est agi ici de créer du lien entre les sites, liens physiques par l'itinérance entre ces sites (cette pratique itinérante ayant elle aussi ses origines historiques), quelle que soit la motivation de cette itinérance mais aussi lien plus immatériel en révélant l'histoire commune de ces sites.**

Le produit touristique faisant l'objet d'un large travail préalable, il a été décidé de **définir sur cette base une stratégie marketing** à l'échelle de 4 premiers sites concernés et accompagnés par les crédits européens FEADER-LEADER :

- Sant Miquel de Fluvia,
- La Sacra di San Michele,
- Le Mont Saint-Michel,
- Le Rocher Saint-Michel d'Aiguilhe.

Cette stratégie marketing qui visait à valoriser les atouts et potentiels d'une démarche de promotion de ces sites et pourrait donner lieu à la création de messages promotionnels choisis repris sur des outils de communication à l'échelle européenne a été conduite récemment. **Elle a conclu à l'opportunité de s'engager dans une opération de promotion commune sur la base d'un argumentaire mettant en avant la volonté des acteurs d'agir, la présence d'une clientèle européenne effective sur chacun des sites, la figure commune à chacun des sites, la proximité de liaisons douces faisant le lien avec des attentes très actuelles des clientèles touristiques en quête de slow-tourisme et de sens à leurs voyages**, etc. Comparant ce réseau en construction avec d'autres déjà existants comme le réseau des sites Vauban, de la destination Napoléon ou encore des chemins de Saint-Martin, le travail de positionnement pouvait être engagé**. 4 clientèles ont été identifiées : les itinérants, les érudits, les pèlerins et les curieux** ; **3 niveaux de travail du positionnement retenu : le local, le réseau constitué et l'Europe** ; **les objectifs** ont été arrêtés : **augmenter la notoriété de Saint-Michel et matérialiser le lien michaëlique**. Ainsi, le positionnement a pu s'arrêter **sur les éléments communs aux sites : des lieux vibratoires et mystiques, une symbiose entre l'homme et la nature, une histoire millénaire et des sites tous remarquables de qualité patrimoniale, bien évidemment tous sous la protection de Saint-Michel.** Les axes de création devenant alors naturels et retenus sont ceux de la révélation et donc d'une promesse expérientielle, de l'exceptionnel et de la croisée ou rencontre avec les autres ou soi-même.

A partir, de ce travail, **le plan de communication** pouvait alors être bâti avec pour objectif de développer la notoriété des sites et du réseau, fédérer le réseau, renforcer son image et déclencher *in fine* la visite. **Une identité graphique a été travaillée, un logotype, une signature et un univers graphique, proposés :**

Le logo :

ITINÉRAIRE
EUROPÉEN
SAINT-MICHEL

La signature :

SAINT-MICHEL
vous révèle !

L'univers graphique :

Une fois ces actions accomplies, une des conclusions de l'étude, qui était celle de **l'augmentation de la notoriété du réseau**, pouvait également être appuyée par **l'obtention d'un label européen, celui des « Itinéraires culturels Européens ».**
Cette candidature, encore fallait-elle la construire ; c'**est l'objet des rencontres « Vers une candidature au label ICE Saint-Michel », proposées en mai prochain à Saint-Michel d'Aiguilhe** et auquel il est proposé au GAL du PETR Sud Manche d'y participer comme aux autres acteurs du réseau.

En effet, de façon plus générale, l'opportunité de ce projet et sa construction est beaucoup plus lointaine. Elle avait déjà abouti précédemment à la création du Réseau Européen des Sites et Chemins de St Michel. **Ce réseau européen a été créé en 2013 lors des rencontres européennes de Caen. Une association est née de la volonté de fédérer les acteurs en charge de l'animation des sites et chemins dédiés à Saint-Michel en Europe. C'est cette association qu'il est proposé de mobiliser pour porter ces rencontres à Saint-Michel d'Aiguilhe.** Déjà, l'association avait pour objet de proposer des programmes d'animation et d'échanges culturels entre les sites, de coordonner le développement des chemins sur les territoires, de participer à la valorisation de la recherche sur le thème de Saint Michel et de mutualiser des actions de communication et de promotion touristique. Elle est donc tout à fait légitime pour porter cette rencontre. **Le Réseau serait lui candidat à la labellisation « Itinéraire Culturel Européen » décerné par le Conseil de l'Europe. Les modalités juridiques et notamment celle de la propriété intellectuelle des travaux ne sont pas encore déterminées mais réunis en Assemblée Générale en 2020 et 2021, les 10 membres (4 collectivités et 6 associations) ont décidé de porter cette candidature en juillet 2022 afin de prétendre à cette labellisation.**

Il s'agit de valoriser l'ensemble des travaux et échanges sous différentes maîtrises d'ouvrages et de co-construire une candidature pertinente, les 16 et 17 mai 2022, ou les membres du réseau et les GAL coopérants seront réunis à Aiguilhe dans le cadre d'un **séminaire « Vers une candidature au label ICE St Michel ».**

Objectifs de l'opération :

- Capitaliser sur les réalisations passées
- Identifier les marges de progrès et prévoir un plan d'action pluriannuel pour obtenir/conserver le label ICE
- Définir un nouveau plan d'actions à l'appui d'une prochaine coopération LEADER intégrant de nouveaux territoires/sites

Cette opération a pour but de valoriser et créer du lien entre les territoires et les sites dédiés à St Michel en Europe.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses TTC		Financements publics		
Prestation animation	4 620,00 €	CA Puy en Velay	1 000,00 €	8,20%
Hébergement - restauration	3 744,00 €	CA MSMN	1 000,00 €	8,20%
Déplacements participants	3 825,00 €	LEADER Velay	4 000,00 €	32,82%
		LEADER PETR	3 751,00 €	30,77%
		Autofinancement	2 438,00 €	20,00%
Total	**12 189,00 €**	**Total**	**12 189,00 €**	**100,00%**

Adéquation de l'opération à la stratégie du G.A.L. du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel

Analyse de l'impact du projet au regard des priorités du territoire			Commentaires
Intérêt économique du dossier (mesurer le bénéfice économique du projet pour le territoire du GAL)			
Le projet intègre les **priorités du P.E.T.R.** : ▪ Aménagement ▪ Synergies économiques ▪ Performance publique (actions communes des 3 E.P.C.I. sur des thématiques d'intérêt supracommunautaire)			Opération qui s'inscrit dans le cadre de la valorisation touristique de l'itinérance
Intervention significative du M.O. par rapport au coût de l'opération (marquant son engagement financier et donc sa conviction dans l'intérêt de l'opération)			
Analyse de la cohérence du projet avec le plan de développement du programme LEADER		**Note obtenue**	**Commentaires**
Le projet s'inscrit-il précisément dans l'une des fiches actions du programme de développement LEADER ?	▪ Non : 0 ▪ Partiellement : 1 ▪ Oui : 3	3/3	FA 5 coopération
Quel est le niveau de contribution du projet à l'ambition du programme ?	▪ Niveau 1 (faible) : 1 ▪ Niveau 2 (moyen) : 2 ▪ Niveau 3 (fort) : 3	3/3	
Le projet contribue-t-il à la réalisation d'objectifs de plusieurs fiches action (s) ? Préciser quelle(s) fiche (s) action (s) ?	▪ 1 fiche action : 1 ▪ 2 fiches action : 2 ▪ 3 fiches action : 3	3/3	FA 2 mise en réseau des acteurs FA3 renforcement de l'identité territoriale
Articulation avec les orientations européennes, nationales et régionales			
Le projet intervient-il sur les **priorités européennes** majeures en faveur d'une croissance « intelligente, durable et inclusive » ? A savoir : ▪ Economie créatrice d'emploi, de cohésion sociale ▪ Economie de la connaissance et de l'innovation ▪ Economie renouvelable plus verte et plus compétitive, croissance inclusive	▪ 0 priorité : 0 ▪ 1 priorité : 1 ▪ 2 priorités : 2 ▪ 3 priorités : 3	3/3	
Le projet contribue-t-il aux **priorités régionales** de la Région Normandie ? A savoir : ▪ Le développement territorial équilibré ▪ La transition écologique et énergétique et le développement durable des territoires ▪ L'attractivité territoriale par les services à la population	▪ 0 priorités : 0 ▪ 1 priorité : 1 ▪ 2 priorités : 2 ▪ 3 priorités : 3	2/3	
Analyse de la réponse du projet aux principes LEADER			
Le projet présente-t-il une **dimension innovante ou expérimentale** ? ▪ Emergence de nouveaux produits et services adaptés aux spécificités du P.E.T.R. ▪ Nouvelles méthodes partenariales ▪ Articulation entre les différents secteurs de l'économie inhabituellement sollicités ▪ Méthode originale de communication sur un projet	▪ Le projet reconduit/reproduit une opération existante sur le territoire : 0 ▪ Le projet améliore une opération existante en lui apportant un « plus », une valeur ajoutée : 1 ▪ Le projet est nouveau sur le territoire mais courant ailleurs : 2 ▪ Le projet est nouveau sur le territoire et peu répandu au niveau régional ou national : 3 ▪ Le projet est totalement novateur : 4	2/4	Projet de coopération qui implique plusieurs acteurs et qui est une étape vers l'obtention du label itinéraire culturel européen décerné par le Conseil de l'Europe
Le projet contribue-t-il à la **mise en réseau ou au développement de partenariat entre acteurs** ?	▪ Non : 0 ▪ Le projet croise des thématiques/acteurs/filières souvent partenaires : 1 ▪ Le projet croise des thématiques/acteurs/filières n'ayant pas pour habitude de monter des projets communs : 2 + 2 points si le projet dépasse une approche bipartite et rassemble un grand nombre d'acteurs/structures/filières diversifiés	4/4	Ce projet de coopération permet la collaboration entre acteurs touristiques et culturels des territoires impliqués dans la coopération et fait vivre le réseau européen des sites et chemins de St Michel

Critères généraux propres au GAL du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel		Note obtenue	Commentaires
Le projet présente-t-il un **degré de transférabilité** ? (essaimage de bonnes pratiques)	▪ Non : 0 ▪ Moyen (selon certaines conditions /aménagement) : 1 ▪ Totalement : 2	2/2	Opération transposable à d'autres territoires
Le projet implique-t-il les **bénéficiaires finaux** ?	▪ Non : 0 ▪ Les bénéficiaires finaux sont associés : 1 ▪ Les bénéficiaires finaux sont associés sur la construction du projet (réflexion, moyens à mettre en œuvre, calendrier, étapes de réalisation, etc.), à la mise en œuvre et au pilotage de l'action : 2	2/2	Population locale impliquée avec la participation d'associations et acteurs du tourisme
Le projet entend-t-il, dans sa construction ou sa mise en œuvre, **recourir aux ressources locales** ? Le projet contribue-t-il à la **mise en valeur des produits identitaires ?**	▪ Non : 0 ▪ Oui, il s'appuiera sur les ressources du territoire : 1 ▪ Oui, il valorisera ces ressources : 2	2/2	Mise en valeur des ressources patrimoniales, naturelles
Le projet prend-il en compte les éléments de la **transition écologique et énergétique** ?	▪ Non : 0 ▪ Oui : 2	2/2	Mise en valeur de l'itinérance
Par son approche ou son rayonnement, le projet contribue-t-il au **maillage équilibré du territoire** ?	▪ Non, son rayonnement est très restreint ou il se réalise sur un territoire déjà bénéficiaire de ce type d'actions : 0 ▪ Oui, le projet s'inscrit dans une échelle « P.E.T.R. » : 1 ▪ Oui, le projet participe de l'équilibre littoral/arrière-pays : 2 ▪ Oui, le projet participe de l'équilibre entre les petites villes et les campagnes avoisinantes : 2 + 2 points, si le projet présente une perspective supra territoriale	4/4	Perspective supra territoriale
Le porteur de projet justifie-t-il d'un **plan de financement réaliste et détaillé ?**	▪ Non : 0 ▪ Oui : 3	2/3	
Le projet présente-t-il une **durabilité satisfaisante au regard des années à venir** ? Le porteur de projet a-t-il envisagé la façon dont pourrait évoluer son projet et les moyens qu'il lui sera nécessaire de mettre en œuvre ?	▪ Non : 0 ▪ Oui : 2	2/2	
	Note obtenue	36/40	

Classement du projet en trois types :

- ❑ Plus de 25 points : le projet obtient un avis d'opportunité favorable ;
- ❑ Entre 20 et 25 points : le projet présente un intérêt mais doit être retravaillé sur un ou plusieurs points, identifiés comme des faiblesses dans la grille de sélection ;
- ❑ Moins de 20 points : le projet se révèle trop insuffisant et obtient un avis d'opportunité défavorable.

Avis du comité de programmation : ☒ ajourné

Commentaires : Le dépôt de ce projet ayant soulevé un certain nombre d'interrogations quant à son éligibilité par l'autorité de gestion, le projet n'a pas été analysé par les membres du comité de programmation mais ils ont été informés de son évolution. Le bureau du PETR va revoir le dossier.

A Avranches, le 5 mai 2022

Le Président du GAL,
Michel PEYRE